

GARANTIE

Les panneaux POLYCASA SAN UVP peuvent être utilisés à l'extérieur.

La garantie de 10 ans, dont nous parlons ci-dessous, est celle que POLYCASA offre dans les pays d'Europe occidentale.

1. POLYCASA garantit que le POLYCASA SAN UVP, transparent ou translucide, est protégé sur ses deux faces contre les effets nocifs des rayons ultraviolets et que, lorsqu'il est exposé aux variations modérées des climats européens, il n'enregistre pas de changement significatif de son indice de jaunissement ni de ses propriétés mécaniques, tels que décrits ci-après et ce, pendant une période de 10 ans à dater du jour de la vente par POLYCASA.
2. Cette garantie s'applique exclusivement aux panneaux POLYCASA SAN UVP standards utilisés correctement comme panneaux plats, installés, utilisés et entretenus suivant les recommandations et les instructions de POLYCASA. L'acheteur est supposé être informé des dites recommandations et instructions. Si ce n'est pas le cas, il peut obtenir ces documents par l'intermédiaire du représentant commercial ou du distributeur agréé.
3. La garantie ne peut être invoquée pour les panneaux griffés, dégradés, fendus ou exposés à des matières ou atmosphères corrosives, ou si la couche de protection du panneau a été endommagée d'une quelconque manière.
4. En cas de recours à cette garantie, le panneau et le bon de réception original doivent être renvoyés à POLYCASA par la voie du représentant commercial ou du distributeur agréé d'où il vient.
5. L'importance du jaunissement sera déterminée sur le panneau concerné sur la base de l'indice test de jaunissement DIN 6167 (avant : ASTM D 1925 (expirer). De multiples échantillons seront prélevés sur le panneau et découpés aux mesures convenant à leur examen. Ces échantillons seront nettoyés avant d'être soumis aux tests. Un panneau POLYCASA SAN UVP présentant une variation de jaunissement d'une moyenne inférieure à 10 unités Delta par rapport à la valeur originale déterminée par POLYCASA à la date de fabrication ne donnera pas lieu à réclamation.

GARANTIE

6. L'importance de la déperdition en matière de transmission de la luminosité sera mesurée suivant la méthode de contrôle DIN 5036. De multiples échantillons seront prélevés sur le panneau et découpés aux mesures convenant à l'examen. Ces échantillons seront nettoyés avant d'être soumis aux tests. Un panneau POLYCASA SAN UVP présentant une différence de transmission lumineuse de moins de 10% de la valeur d'origine telle que déterminée par POLYCASA à la date de fabrication ne donnera pas lieu à réclamation. Cette clause de garantie ne vaut que pour les panneaux POLYCASA SAN UVP plats. Les panneaux modelés ou colorés ne sont pas couverts par cette clause de garantie.

7. Les propriétés mécaniques sont définies par le module de courbure (ISO 178) et par la résistance à la traction (ISO 527-2). De multiples échantillons seront prélevés et un panneau présentant un changement de moins de 10% dans le module de courbure et la résistance à la traction par rapport aux valeurs originales telles que définies par POLYCASA à la date de fabrication ne donnera pas lieu à une réclamation.

8. En cas de recours justifié à la garantie, POLYCASA s'engage à remplacer le matériau incriminé sans aucune autre obligation d'indemnisation supplémentaire d'aucune sorte.

- Jusqu'à 5 ans, à compter à partir de la date d'achat, POLYCASA remplace le matériau défectueux à concurrence de 100%
- De 5 à 7 ans, à compter à partir de la date d'achat, POLYCASA remplace le matériau défectueux à concurrence de 60%.
- De 8 à 10 ans, à compter à partir de la date d'achat, POLYCASA remplace le matériau défectueux à concurrence de 30%.

Si le contrôle du matériau de remplacement a lieu dans un délai raisonnable, POLYCASA peut choisir de rembourser le prix du matériau d'origine sans aucune autre obligation d'indemnisation quelconque. La garantie, en l'occurrence, ne couvre pas les frais de réinstallation ou n'importe quels frais éventuels pouvant résulter d'une cassure.

9. Il n'existe aucune garantie écrite ou orale, ni démarche de POLYCASA offrant des garanties et des assurances de qualité ou d'adéquation à l'utilisation, à l'exception de celles qui sont stipulées ci-après.

Les données figurant dans le présent document se basent sur les connaissances et expériences dont nous disposons actuellement. Elles ne libèrent pas le façonnier de ses propres contrôles et essais en raison de la multitude des effets possibles lors du traitement et de l'application de nos produits. Le destinataire de nos produits doit respecter sous sa propre responsabilité tout droit de protection éventuelle ainsi que les lois et les prescriptions en vigueur.